

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°225 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 27 juillet au 2 août 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 2 août 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES**PAGES**

<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS</i>	5
<i>I.1.2.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES</i>	8
<i>IV.DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL</i>	9
<i>V. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE</i>	9
<i>VI. CONCLUSION</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CECI : *Commission Electorale Communale Indépendante*

CENI : *Commission Electorale Nationale Indépendante*

CEPI : *Commission Electorale Provinciale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

SOSUMO : *Société Sucrière de Moso*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 13 personnes tuées dont 10 retrouvées cadavres, 1 torturée et 2 personnes victimes des VSBG.

Parmi ces victimes figurent 2 femmes tuées.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et de VSBG observés dans le pays.

Ce bulletin revient également sur des cas des faits sécuritaires, des membres des partis politiques rayés des listes des candidats aux élections collinaires, des irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal et de la marche vers la lutte contre l'impunité.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL tué en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique qu'en date du 26 juillet 2020, Emmanuel Ruberintwari, membre du parti CNL, résidant sur la colline Munyinya, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par des Imbonerakure, Nzojibwami, chef collinaire de cette milice sur la colline Mukerwa, Ntaryamira, Gasarwenda, Kavakure, Riyazimana et André, candidats aux élections collinaires de Mukerwa. Selon des sources sur place, en date du 22 juillet 2020, ces Imbonerakure l'ont battu lorsqu'il venait de rendre visite à sa sœur habitant sur la colline Mwenya de la commune et province Kirundo et ces derniers lui ont volé une somme de 12.000 fbu qu'il possédait. Selon les mêmes sources, après avoir été battu, il a porté plainte auprès de Léopold Biziragakuba, chef de colline Mukerwa mais il n'a pas été reçu. En date du 26 juillet 2020, vers 17 heures, ces présumés auteurs et le chef de la colline ont été arrêtés et conduits au cachot de police de la commune Busoni.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Deux corps sans vie retrouvés en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 30 juillet 2020, vers 8 heures, sur la colline Bushirambeho, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, deux corps sans vie de Séverin Ntakimazi, marié, résidant sur la colline Buhinyuza et Rose, mariée, résidant sur la colline Bushirambeho, ont été retrouvés décapités, près de la route. Selon des sources sur place, les présumés auteurs de ces crimes n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, le chef de colline, Anésie Nizigiyimana et le procureur de la République à Karuzi, François Harerimana ont indiqué que les enquêtes ont commencé.

Un corps sans vie d'un prisonnier retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga

Dans la matinée du 27 juillet 2020, sur la colline Ruvumu, zone Jarama, commune Buhinyuza, province Muyinga, un corps sans vie de Fidèle Ntibanyura, âgé de 43 ans, détenu à la prison de Muyinga, a été retrouvé tout près du domicile d'Isidore Nzeyimana, commerçant de Buhinyuza. Selon des sources sur place, dans la nuit du 26 au 27 juillet 2020, des cris d'alerte d'attaque au domicile d'Isidore Nzeyimana ont été entendus. Des voleurs non identifiés ont défoncé une maison avant de s'enfuir en emportant avec eux quelques biens dudit commerçant. Selon le prénommé Serges, directeur de la prison Muyinga, le prisonnier avait été autorisé de sortir pour aller sécuriser des champs se trouvant autour de cette prison et il lui restait 2 ans pour qu'il termine sa peine après avoir été condamné pour meurtre à une peine de 12 ans. Selon les mêmes sources, Pacifique Ndiokubwayo, administrateur de la commune Buhinyuza et le prénommé Serges, directeur de cette prison ont réagi en disant que le prisonnier a été tué soit en légitime défense quand il volait soit il a été éliminé par ses amis.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 août 2020, vers 7 heures, au quartier Taba, près du centre de négoce de Buhiga, colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie du surnommé Juma, commerçant

des porcs, membre du parti CNDD-FDD, a été retrouvé pendu au salon de sa maison. Selon des sources sur place, Juma est rentré tard dans la nuit et la famille croyait qu'elle avait dormi au salon.

Quatre corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 29 juillet 2020, vers le matin, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke, quatre corps sans vie des hommes non identifiés en décomposition et entassés ont été retrouvés tout près de la réserve naturelle de la Kibira par des habitants qui se rendaient au marché de Ndora. Selon des sources sur place, ces cadavres portaient des bottes et des tenues militaires burundaises. Selon les mêmes sources, Jean Bosco Hategekimana, administrateur communal de Bukinanyana a dépêché une équipe des OPJ et des administratifs à la base pour s'enquérir de la situation. Ces cadavres ont été enterrés le même jour par la population.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Gihanga, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique qu'en date du 23 juillet 2020, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, un corps sans vie du prénom Georges, membre du parti CNL, berger, originaire de la province Gitega, a été retrouvé tout près de la rivière Ninga. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures de machettes sur la tête, au dos et sur les jambes. Selon les mêmes sources, la famille de la victime a récupéré le corps pour aller l'enterrer à Gitega.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rutovu, province Bururi

Dans la matinée du 27 juillet 2020, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'un présumé Jean pierre alias Mugumya dont l'âge est compris entre 20 ans et 25 ans, fils de Zénon Nyana, étudiant, a été retrouvé dans une brousse sur sa colline natale. Selon des sources sur place, ce cadavre présentait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, Jean pierre a été assassiné par des inconnus quand il rentrait en provenance du centre Kajondi. Deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquêtes selon la police à Rutovu.

Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 27 juillet 2020, vers 21 heures, sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Prime Sindibagira, originaire de cette même colline, a été tué lorsqu'il venait d'un cabaret. Selon des sources sur place, une personne a été arrêtée et détenue au cachot de police de Bugendana pour des raisons d'enquête.

1.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Un membre du parti CNL torturé en commune et province Rumonge

En date du 29 juillet 2020, sur la colline Mibanda, zone Kizuka, commune et province Rumonge, un surnommé Nduki, membre du parti CNL, a été tabassé et blessé au niveau de la tête par Nestor Havyarimana, Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, Nestor a été arrêté par la police

pour coups et blessures volontaires. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite vers une structure sanitaire proche de Mibanda pour des soins médicaux.

1.3. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique qu'en date du 25 juillet 2020, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, C.M, âgée de 9 ans, originaire de cette même colline, a été violée par un homme, âgé de 20 ans de la même localité. Selon des sources sur place, ce présumé auteur a demandé à la victime de lui montrer le chemin allant à la rivière et il l'a violée par après dans une brousse tout près de cette rivière. Selon les mêmes sources, ce présumé auteur a pris le large après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 29 juillet 2020, vers 19 heures, sur la colline Canika, commune Vumbi, province Kirundo, la nommée Batamuriza, épouse du nommé Mbwenu, a été coupée une partie de l'oreille par son époux. Selon des sources sur place, cet incident a eu lieu suite aux disputes survenues après que la victime ait vendu une poule à l'insu du chef de ménage. Selon les mêmes sources, cette victime a été soignée au CDS Nyamisagara tandis que le chef de ménage a été arrêté des policiers et détenu au cachot communal de Vumbi.

II. FAITS SECURITAIRES

Une femme tuée en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique que dans la nuit du 26 juillet 2020, sur la colline et zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, Emilienne Nsekerabansi, âgée de 55 ans, a été tuée à coups de couteaux à son domicile par son voisin Simon Bukuru. Selon des sources sur place, ce dernier a blessé à coups de couteaux deux filles de la victime qui étaient avec elle. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a tenté de fuir mais les voisins qui sont intervenus l'ont arrêté lorsqu'il se cachait dans la brousse et l'ont battu avant d'être secouru par le commissaire de police de la commune Mishiha venu sur l'appel du nouveau Gouverneur de la province Cankuzo, Banyiyezako Boniface. Simon Bukuru et les deux filles de la victime ont été conduits au CDS de Gishungu pour des soins médicaux. Selon ce Gouverneur, la femme du présumé auteur a accusé Emilienne Nsekerabansi d'être à l'origine de la mort de son nouveau-né par ensorcellement.

Une femme administrateur communal menacée en commune Mwakiro, province Muyinga

En date du 30 juillet 2020, vers 12 heures, au bureau de la commune Mwakiro, province Muyinga, Sylvie Muhimpundu, administrateur communal sortant de Mwakiro, a été agressée et menacée par Balthazar Nyabenda alias Kajisho, chef de zone Mwakiro. Selon des sources sur place, l'administrateur l'avait convoqué pour s'expliquer sur les arbres qu'il a coupés en juin et juillet 2020, sur les collines Kibwigwa, Butobwe et Kibande. Lors de l'interrogatoire, le chef de zone a menacé cette autorité en lui disant que

si elle continuait à l'interroger il allait la tuer. Selon les mêmes sources, prise de panique, Sylvie Muhimpundu, a crié au secours et des policiers qui sont intervenus ont maîtrisé Balthazar Nyabenda. En le fouillant, ils ont trouvé un poignard dans ses chaussettes. Balthazar Nyabenda a été arrêté le même jour et conduit au cachot communal de police avant de le transférer à la prison de Muyinga.

Discours d'intimidation d'un administratif en commune et province Cankuzo

En date du 27 juillet 2020, en commune et province Cankuzo, le chef de zone Cankuzo, Christophe Nyamiye, lors d'une réunion tenue aux commerçants dans les enceintes du marché de Cankuzo, a menacé et a insulté les participants en leur reprochant d'avoir élu le parti CNL. Selon des sources sur place, il leur a dit que celui qui ne se présenterait désormais aux travaux de développement communautaire sera considéré comme un étranger, n'aura plus accès au marché de Cankuzo, toutes les places occupées leur seront retirées et attribuées à ceux qui adhèrent à la politique du CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, aux membres du parti CNL, il leur a dit : " Vous tous les CNL, il faudra attendre 7 ans, autres 7 ans, ainsi de suite et vous ne serez jamais au pouvoir. Vous n'avez qu'à obéir ou quitter. Vous n'avez pas de place ici. D'ailleurs, celui qui est présent ici qu'il s'inscrive sur la liste pour voir ceux qui sont absents." Signalons que ces propos ont été prononcés dans le cadre d'une séance de sensibilisation aux gens du centre urbain de Cankuzo de participer régulièrement aux travaux de développement communautaire.

Quatre maisons et huit chèvres brûlées en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 30 juillet 2020, vers 23 heures, sur la colline Nyamugari, zone Kankima, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, quatre maisons et huit chèvres ont été brûlées par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, parmi les victimes figurent Michel Bigirimana, membre du parti CNL, ex-chef de colline Nyamugari et candidat radié de la liste des candidats aux élections des conseillers collinaires sur la colline Nyamugari, de la même commune ainsi que Fiacre Gasore, résidant sur la colline Nyamugari, ancien membre du parti CNL avant d'adhérer au parti CNDD-FDD.

Un marché brûlé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 27 juillet 2020, vers 14 heures, à la 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le marché de cette colline a pris feu. Selon des sources sur place, des kiosques construits en bois y compris des articles alimentaires divers ont été brûlés. Selon des sources sur place, ce feu est venu d'un des kiosques du marché et le feu a été maîtrisé vers 15 heures grâce à l'intervention de la police ayant utilisé un camion anti-incendie.

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYÉS DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

Un membre du parti CNL rayé de la liste des candidats aux élections collinaires en commune Gitaramuka, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2020 indique qu'en date du 21 juillet 2020, Léonard Nyankimbona, membre du parti CNL, candidat aux élections collinaires sur la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, a été rayé de la liste des candidats aux élections

de sa colline par la CECI Gitaramuka. Selon des sources sur place, cet acte a été commandité par Manassé Bazishaka alias Ruhombo, secrétaire communal du parti CNDD-FDD.

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Démission de l'administrateur communal en commune Burambi, province Rumonge

En date du 28 juillet 2020, dans une correspondance adressée au Président de la CEPI Rumonge, Elyse Mbonayo, de la composante sociale hutu, membre du parti CNDD-FDD, élue administrateur de la commune Burambi, province Rumonge, en date du 24 juillet 2020 a déposé sa démission à son poste d'administrateur communal. Elle a indiqué que c'est pour laisser ce poste à une femme de la composante sociale Tutsi comme l'exigeait la répartition faite par la CENI dans son arrêté n°013/CENI/2020 du 07/07/2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux. Cette démission fait suite au bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°224 qui dénonçait les irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal dans lequel il y avait des administrateurs communaux élus en violation dudit arrêté.

Election du nouvel administrateur de la commune Burambi, province Rumonge

Après la démission d'Elyse Mbonayo, administrateur nouvellement élu de la commune Burambi, province Rumonge, la CECI a organisé les élections d'un nouvel administrateur, en date du 30 juillet 2020. Selon des sources sur place, les membres du conseil communal ont élu Marie Fabiola Ndayizeye, de la composante sociale Tutsi, membre du parti CNDD-FDD, de niveau d'études A2. Selon les mêmes sources, en plus de cet administrateur, ce conseil a élu également Isaac Niyonkuru et Déo Nduwimana respectivement aux postes du président et du vice-président du conseil communal, tous membres du parti CNDD-FDD. Le conseil communal de Burambi est composé de 26 conseillers dont 15 du parti CNDD-FDD et 11 du parti CNL.

V. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE

Un substitut du procureur arrêté en province Bubanza

En date du 27 juillet 2020, vers 18 heures, sur la colline Kizina, commune Gihanga, province Bubanza, Janvier Girukwishaka, substitut du procureur de la République dans cette province, a été arrêté par des policiers sur un mandat d'arrêt de la cour anticorruption. Selon des sources sur place, Janvier Girukwishaka a été accusé de percevoir un pot de vin. Selon les mêmes sources, il a détenu des hommes et il a demandé à leur famille une somme d'un million de fbu pour les libérer. La famille s'est rendu à la cour anti-corruption pour dénoncer ce substitut et la cour a donné cette somme après avoir pris les photos des billets. La famille a apporté cette somme à Janvier qui a été appréhendé avec 400 mille fbu de la somme donnée. Il a été détenu au commissariat provincial de police à Bubanza avant d'être transféré en date du 28 juillet 2020, vers l'après-midi, au parquet général près la cour anti-corruption à Bujumbura.

Un responsable de dépôts de la SOSUMO détenu en province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juillet 2020 indique que depuis le 23 juillet 2020, un prénommé Déo, responsable de dépôts de la SOSUMO dans la région Nord, natif de la zone Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, a été arrêté et détenu au cachot de la PJ à Ngozi sur l'initiative de la Cour anti-corruption. Selon des sources sur place, il a été accusé du détournement. Selon les mêmes sources, la victime était en conflit d'intérêt avec ses supérieurs depuis quelques semaines. Cette affaire a été programmée en audience du 4 août 2020 par cette cour.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et de VSBG.

Ce bulletin rapporte des cas des faits sécuritaires, des membres du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections collinaires, des irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal et de la marche vers la lutte contre l'impunité dont certains responsables des services publics et cadres du parti CNDD-FDD jouissaient.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et encourage les autorités du pays à poursuivre le pas déjà engagé contre les présumés auteurs des violations des droits de l'homme.